



# Navigateur autochtone

## - données des peuples autochtones

### Utilisation du Questionnaire communautaire

Le Questionnaire communautaire du Navigateur autochtone est conçu pour être utilisé par des peuples et des communautés autochtones qui veulent évaluer collectivement le niveau de reconnaissance et de réalisation de leurs droits.

Le Questionnaire est conçu pour mesurer la mise en œuvre :

- de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)
- des engagements pris par les États lors de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (WCIP)
- des éléments essentiels des Objectifs de développement durable (ODD).

Le questionnaire mesure 13 aspects essentiels des droits des peuples autochtones :



Le **processus de collecte de données** sur la réalisation de droits dans une communauté spécifique peut aussi contribuer à la sensibilisation sensibiliser la communauté sur ses droits, ainsi qu'à son autonomisation et à l'amélioration de sa capacité à revendiquer ses droits.

De plus, les **données recueillies** a travers l'utilisation du Questionnaire communautaire peuvent être utilisées à différentes fins, par exemple, pour :

- guider et orienter la communauté dans ses stratégies de développement ;
- fournir au gouvernement local ou central, aux ONG ou aux donateurs, des informations au sujet de la situation de la communauté, et demander de l'aide pour surmonter les problèmes auxquels la communauté est confrontée ;
- présenter les informations aux médias ou aux institutions des droits humains si les données montrent que la communauté est victime de discrimination ou que ses droits sont violés ;
- faire le suivi de la mise en œuvre par le gouvernement des engagements pris lors de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones ;
- rendre compte de l'état de mise en œuvre des ODD dans la communauté et prôner son inclusion dans les stratégies et programmes relatifs aux ODD.

## 1. Qui peut utiliser le questionnaire ?

Le Questionnaire communautaire a été conçu pour être utilisé par les peuples autochtones. Cela signifie que ceux qui répondent aux questions devraient être des personnes qui appartiennent à la communauté et peuvent répondre aux questions sur la base de leur expérience et de leur connaissance de la communauté.

De plus, le Questionnaire est conçu pour être utilisé au **niveau communautaire**. Les peuples autochtones et leurs communautés diffèrent considérablement. Certains comptent un petit nombre de personnes, alors que d'autres peuvent comprendre des milliers ou des millions de membres. Certains vivent dans des zones géographiques distinctes, d'autres vivent dans des contextes ou des lieux d'habitations mixtes ou constituent des minorités dans des milieux urbains. Le questionnaire peut être utilisé avec flexibilité. Il peut s'adapter aux communautés autochtones qui se trouvent dans des situations diverses. Cependant, il est important de fournir des informations concernant la communauté qui est le sujet du questionnaire.

### COMMENT LE QUESTIONNAIRE OBTIENT-IL DES INFORMATIONS AU SUJET DE LA COMMUNAUTÉ QUI Y RÉPOND ?

Le questionnaire contient une question visant à spécifier la ou les communautés couvertes dans le questionnaire, qui est la suivante :

**Q9 : Quel est l'étendue de votre évaluation ?**

Le choix de réponses est comme suit :

- L'ensemble d'un peuple autochtone
- Un village/une communauté d'un peuple autochtone
- Plusieurs villages/communautés d'un peuple autochtone
- Un village/une communauté habité par plusieurs peuples autochtones
- Plusieurs villages/communautés habités par plusieurs peuples autochtones

Il sera ensuite demandé aux répondants d'estimer la population totale de la communauté, ainsi que les noms de tout village spécifique couvert.

## 2. Méthodologie générale pour la collecte de données

Le questionnaire se veut un **processus collectif** de collecte de données au niveau communautaire. Il propose une série de questions primordiales, dont les réponses devraient provenir de la **mémoire, des expériences et des savoirs collectifs** des membres de la communauté concernée. Par conséquent, la collecte de données ne requiert pas d'enquêtes auprès des ménages ou d'entretiens individuels longs et coûteux.

Les questions sont relativement simples et nous espérons qu'ils seront faciles et rapides d'y répondre. Il est estimé que quelques heures tout au plus - ou un jour maximum - devraient être nécessaires pour collecter les données requises pour répondre au questionnaire.

### 2.1 Rôle et préparation du facilitateur

L'initiative de recueillir les données sera souvent prise par une organisation ou un dirigeant communautaire autochtone, désigné ci-après comme étant le « **facilitateur** ».

Le facilitateur devrait **étudier soigneusement** le questionnaire à l'avance et **se familiariser avec le contenu** des différentes questions. Si certains aspects ne sont pas clairs, le facilitateur devrait étudier les parties du **Guide relatif aux questions du Navigateur autochtone** qui s'y rapportent afin de comprendre pleinement les questions.

Toutes les questions sont relatives aux droits consacrés dans l'UNDRIP. Certaines des questions se rapportent également aux Objectifs de développement durable (ODD) ou aux résultats de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (WCIP), lors de laquelle les États se sont engagés à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre l'UNDRIP.

**Quelques questions se réfèrent à des concepts ou des cadres que le facilitateur devrait étudier s'ils ne lui sont pas encore familiers.**

Par exemple, le facilitateur doit connaître le seuil national de pauvreté, l'estimation de la population totale de la zone, si des espèces qui figurent sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN sont susceptibles de se trouver sur le territoire de la communauté concernée, etc. Si un centre de santé qui dessert la communauté est disponible à proximité, il est également utile de demander aux médecins ou au personnel infirmier si des cas de retard de croissance ont été constatés parmi les enfants de la communauté. En étudiant les questions avant d'effectuer la collecte de données, le facilitateur saura quelles informations il doit chercher avant de démarrer la collecte.

Dans la plupart des cas, il sera utile et bénéfique d'accompagner la collecte de données d'une **session de formation ou d'orientation** au sujet des droits des peuples autochtones, des résultats de la WCIP et des ODD à l'intention des membres de la communauté concernés. Cela assurera également un lien étroit entre la collecte des données et l'objectif général d'autonomisation des communautés autochtones et de promotion de leurs droits et de leur développement. Étant donné que les données recueillies devraient être utilisées à des fins qui bénéficient directement la communauté concernée, il est utile de tenir une discussion stratégique sur la façon d'utiliser les données pour les activités de plaidoyer locales ou nationales et le lobbying une fois les données recueillies.

## 2.2 Principes de collecte des données

Afin de respecter pleinement les droits des peuples autochtones dans le processus de collecte de données, la méthodologie pour la collecte de données devrait tenir compte des aspects indiqués ci-après.

### 2.2.1 Consentement libre, préalable et éclairé

Les membres de la communauté devraient être pleinement informés de l'objectif et du processus de collecte des données et de l'utilisation des données recueillies.

Toutes les informations doivent être présentées par le facilitateur d'une façon qui soit appropriée en termes culturels et linguistiques, et facilement comprise par la communauté. Le **Guide relatif aux questions** peut aider le facilitateur à mieux comprendre les questions ; ce qui l'aidera à les présenter d'une manière appropriée. Les indications relatives à chaque question sont également disponibles en ligne en plaçant la souris de l'ordinateur directement sur la question pertinente.

La communauté doit décider librement si elle veut participer, et à quelles conditions, en vue d'une divulgation complète de toutes les informations pertinentes. L'une des décisions primordiales que la communauté doit prendre est si elle souhaite que les données soient rendues publiques.

Le consentement libre, préalable et éclairé devrait être accordé et éventuellement attesté conformément aux procédures décisionnelles convenues au sein de la communauté, ou ces procédures existent.

### 2.2.2 Charger des données sur le portail de données du Navigateur autochtone exige le consentement des communautés

Lorsqu'elles utilisent le Questionnaire du Navigateur autochtone, les communautés ont la possibilité de charger/ajouter les données au portail de données en ligne du Navigateur autochtone<sup>1</sup>. Ces données alimenteront ce base de données mondiale portant sur les droits et le développement des peuples autochtones. Si le peuple/la communauté décide de charger ses données sur le portail de données du Navigateur autochtone, il peut comparer sa situation à celle d'autres communautés à travers le monde. Par ailleurs, les données contribueront aux efforts mondiaux visant à rendre compte de la situation des peuples autochtones et améliorer leur accès à la justice.

---

<sup>1</sup> Nous avons besoin de davantage d'informations concernant la façon dont le portail de données sera mis en place et fonctionnera avant de finaliser cette section.

**IL EST OBLIGATOIRE DE REpondre AUX QUESTIONS CONCERNANT L'IDENTITE DES REpondANTS ET EN CE QUI CONCERNE LEUR CONSENTEMENT, AVANT DE CHARGER LES DONNEES**

Toutes les questions signalées par un \* dans le questionnaire sont des **questions obligatoires** qui exigent une réponse si les communautés veulent charger leurs données. Par conséquent, si la communauté décide de charger les données sur le portail, elle doit répondre aux questions 1 à 3 du Questionnaire communautaire, puisqu'elles sont signalées par un \* :

**Q1 : Qui est le répondant/ qui sont les répondants à ce questionnaire ?**

Même si les réponses aux questions sont collectives et représentent la communauté dans son ensemble, un répondant au questionnaire doit toujours être identifié afin d'éviter une représentation inadéquate des communautés. Il peut s'agir d'une personne ou d'une organisation autorisée par la communauté à charger les données.

**Q2 : Vous nous autorisez à divulguer publiquement que vous êtes le répondant/les répondants à ce questionnaire ?**

Ici, il s'agit de choisir d'autoriser ou de refuser la divulgation publique de l'identité du répondant. Si le répondant choisit de ne pas divulguer son identité, les données peuvent tout de même être chargées et divulguées, mais le répondant restera anonyme.

**Q3 : Vous nous autorisez à rendre ces données publiques ?**

Si le répondant choisit de ne pas rendre les données publiques, elles peuvent tout de même être conservées dans le portail de données du Navigateur autochtone, mais ne seront pas dévoilées au public. Le répondant peut éventuellement choisir de les rendre publiques par la suite en contactant l'administrateur du portail de données.

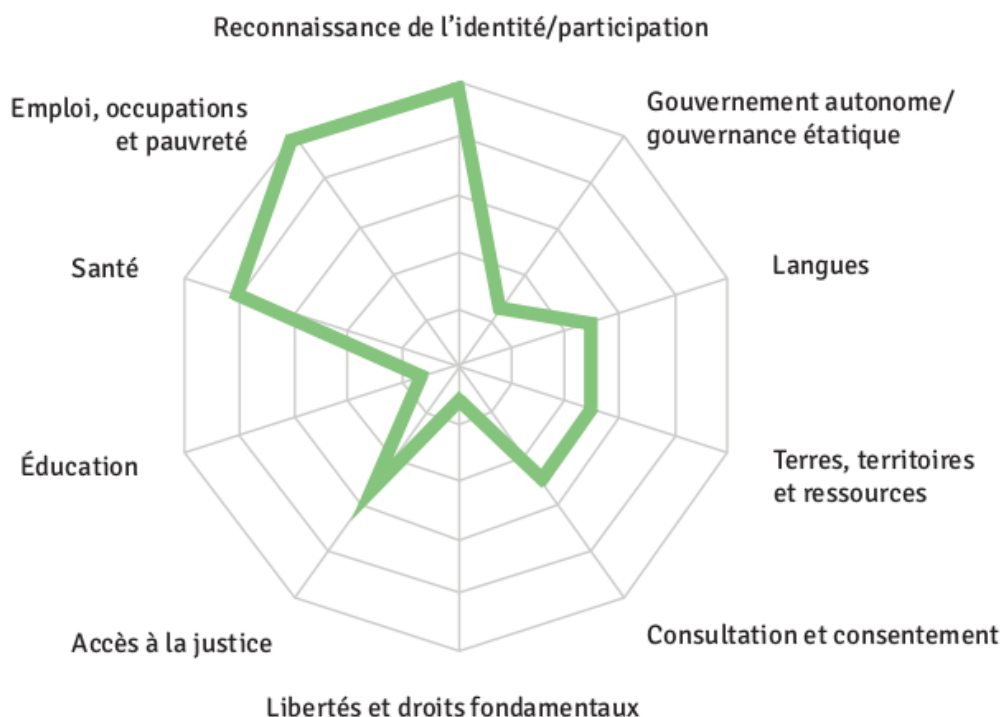
**Les données devraient être chargées uniquement avec le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté.**

### **2.2.3 Conserver les résultats au sein de la communauté**

Afin d'éviter que les données ne soient extraites uniquement pour des usages externes, il est absolument essentiel de garantir que le processus de collecte des données, ainsi que les données eux-mêmes répondent à un besoin de la communauté concernée. Le besoin spécifique de la communauté auquel les données serviront à remplir devrait être examiné et décidé avec la communauté dès le début, en vertu de son consentement libre, préalable et éclairé.

Les données devraient au minimum être mises à la disposition de la communauté d'une manière simple et accessible et être utilisées à des fins de sensibilisation, afin que les membres de la communauté comprennent leurs droits.

Les modèles du Navigateur autochtone établis pour calculer la valeur d'indice des réponses au Questionnaire communautaire peuvent être utilisés pour représenter les données sous forme de graphiques, faciles à présenter et à comprendre.



De plus, **il est recommandé que les utilisateurs du questionnaire remplissent et présentent les données dans un petit rapport**, qui peut être utilisé et examiné lors de réunions communautaires et transmis aux autorités publiques, à des organisations de soutien, à des établissements d'enseignement, etc.

Les données serviraient également à établir un niveau de référence concernant la mise en œuvre des droits dans la communauté. La communauté pourrait régulièrement réexaminer le niveau de référence et actualiser les données afin d'améliorer le suivi continu.

Il est également essentiel que la communauté soit pleinement informée de toute utilisation externe des données, par exemple de la préparation de rapports à présenter aux institutions gouvernementales, aux mécanismes des droits humains et au grand public. De même, la communauté doit être informée de toute réponse ou fait nouvel associé à l'utilisation de ces données.

### 2.3 Méthodologies de collecte des données

Tel que mentionné, le questionnaire est conçu principalement pour le **ramassage collective de données**, et non pour être utilisé pour des entretiens individuels ou des enquêtes auprès des ménages.

#### 2.3.1 Garantir la diversité des points de vue dans le processus de collecte des données

Afin de garantir la meilleure qualité de données possible, il est important d'assurer la collecte d'une **diversité des connaissances, des expériences et des points de vue dans le processus de collecte de données**. Les personnes d'âges, de sexes et de positions sociales différents ont des expériences, des points

de vue et des connaissances différents sur des thématiques diverses. Il est donc essentiel que des personnes jeunes et âgées, et des hommes des femmes, participent au processus de collecte des données. L'association des étudiants et/ou des enseignants autochtones à la collecte des données est aussi recommandé. Leur association servira d'une part à des fins pédagogiques, et d'autre part pour aider à répondre aux questions spécifiques au sujet de la réalisation du droit à l'éducation au sein de la communauté.

Dans les communautés où, par exemple, les femmes ne s'expriment pas devant les hommes, ou où les jeunes hésitent à parler devant les anciens, des groupes séparés peuvent être formés pour veiller à ce que toutes les parties aient la possibilité de donner leurs différents points de vue.

### 2.3.2 Différentes méthodologies de collecte des données

La meilleure méthode de collecte des données variera d'une communauté à l'autre, mais des méthodologies communes pourraient être la tenue de réunions communautaires, des séminaires de formation, des groupes de discussion ciblés, entre autres.

Une **assemblée réunissant l'ensemble de la communauté** est probablement la meilleure solution dans de petites communautés où les liens sont étroits.

Dans les plus grandes communautés, la création d'**un groupe de discussion** qui puisse répondre aux questions peut être la méthode la plus appropriée. Un groupe de discussion est un groupe de personnes choisies pour discuter d'une question spécifique (dans ce cas dans le but de répondre au questionnaire). Le groupe doit être composé de personnes d'âges, de sexe et de positions sociales différents, afin d'assurer une diversité de points de vue, de connaissances et d'expériences. Si cela n'est pas possible, plusieurs groupes de discussion peuvent être créés, par exemple un groupe composé de femmes d'âges et de statuts sociaux différents, et un autre composé d'hommes d'âges et de statuts sociaux différents.

Un **atelier de formation de la communauté** peut également être une bonne occasion de répondre au questionnaire. Les participants pourront réaliser un exercice pratique d'évaluation du niveau de réalisation de leurs droits, tout en produisant des données qui peuvent être utiles pour l'ensemble de la communauté.

Dans tous les cas, il est important de faire un compte rendu à l'assemblée ou aux autorités communautaires, afin que les données soient validées. De plus, il est essentiel dans tous les cas de veiller à ce que des jeunes et des personnes âgées, des femmes et des hommes, et des personnes occupant différentes fonctions avec différents points de vue participent.

### 2.3.3 Questions sexospécifiques

La jouissance de certains droits n'est pas la même pour les hommes et les femmes, ni pour les filles et les garçons. Par exemple, il est possible que davantage de sièges au parlement ou au gouvernement local soient occupés par des hommes, ou que davantage de femmes que d'hommes conservent leurs occupations traditionnelles. Les données sexospécifiques sont importantes pour évaluer si les hommes et les femmes peuvent bénéficier de leurs droits humains sur un pied d'égalité. Par conséquent, certaines questions sont formulées de manière à fournir des **données désagrégées** sur la situation des hommes et des femmes.

## CERTAINES QUESTIONS GÉNÈRENT DES DONNÉES DÉSAGRÉGÉES SUR LA SITUATION DES HOMMES ET DES FEMMES AUTOCHTONES

Par exemple, la question 71 demande si des hommes ou des femmes de la communauté occupent des sièges au parlement national et/ou au sein des organes gouvernementaux locaux élus.

Les questions 118 à 123 posent des questions sexospécifiques au sujet de la vitalité des occupations traditionnelles des hommes et des femmes. Les questions 90 à 94 s'efforcent de découvrir des informations sexospécifiques au sujet de la situation de pauvreté des hommes et des femmes.

Pour les questions sexospécifiques, il est recommandé de séparer les hommes et les femmes dans des groupes séparés et de les laisser répondre aux questions qui concernent leurs groupes respectifs.

### 2.3.4 Évaluer les changements au fil du temps

Certaines questions tentent de comprendre les dynamiques de **changement au fil du temps**, en comparant « comment c'était » à « comment c'est ».

Par exemple, la question 110 demande : De quelle manière l'importance des pratiques de guérison et médecines traditionnelles a-t-elle changé au cours des 20 dernières années dans votre peuple/communauté ?

Cet intervalle de temps de 20 ans a été choisi pour permettre un compte rendu du changement en une génération. Étant donné qu'on ne peut s'attendre des membres de la communauté qu'ils se rappellent d'une année spécifique, ou qu'il se peut qu'ils ne comptent pas les années selon le calendrier occidental, le facilitateur doit trouver des points de référence appropriés à leur culture pour qu'ils se rappellent quelle était la situation il y a 20 ans. En demandant par exemple : comment était la situation quand ce jeune est né, ou quand cette personne était leader de la communauté ?

### 2.3.5 Évaluer les cas de violations graves des droits humains depuis 2008

Certaines questions tentent de **comprendre les événements sur une période plus longue**, afin d'identifier les cas de graves violations des droits humains et leur fréquence.

Par exemple, la question 65 demande : Depuis 2008, y-a-t-il eu des cas de rassemblements pacifiques de votre peuple/communauté qui ont été réprimés ?

Dans ces cas, le Navigateur autochtone utilise l'année 2008 comme point de référence ; d'une part parce qu'il est nécessaire de tenir compte d'une période plus longue pour évaluer la fréquence de ces violations graves des droits humains ; et d'autre part parce que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones fut adoptée fin 2007, et donc que 2008 fut la première année de sa pleine application. Le Navigateur peut donc contribuer à identifier de graves lacunes dans sa mise en œuvre à partir de sa première année d'application.

## 2.4 Trouver les bonnes « réponses collectives »

Le Questionnaire communautaire est conçu pour des réponses communautaires collectives. Cependant, les communautés autochtones ne sont pas homogènes et les membres d'une communauté peuvent avoir des informations, des perspectives et des points de vue différents sur certaines questions. Le processus de discussion permettant de déterminer la réponse la plus adéquate et la meilleure option est donc un processus qui exige, en soi, une réflexion et une analyse collectives de toutes les informations et de tous les points de vue. Les informations examinées avant de choisir la meilleure réponse peuvent être ajoutées à la réponse afin d'appuyer et de justifier la réponse donnée (cela est précisé dans le Module 12 : Validité, conservation et utilisation des données).



Dans les cas où les membres de la communauté ont des avis divergents qui ne peuvent être conciliés par un partage d'expériences et d'informations, les différentes réponses devraient simplement être notées et expliquées plutôt que de tenter de supprimer les différences internes.

**Ressources du Navigateur**

*Questionnaire communautaire* – PDF pour une vue d'ensemble complète

*Guide relatif aux questions* – *Questionnaire communautaire*